

# SYNTHESE DU 4<sup>EME</sup> SEMINAIRE AMENAG'EAU

« La mission : bilan de l'expérimentation et perspectives d'évolution »

12 MARS 2019



## INTRODUCTION

Le quatrième séminaire de la mission Aménag'eau s'est tenu le 12 mars 2019 à Artigues-près-Bordeaux. Il a réuni quelques 150 participants et 25 personnes ont participé via une retransmission en direct par Idéal Connaissances.

Cette journée fut l'occasion de dresser le bilan de l'expérimentation et de réfléchir à ses perspectives d'évolution. Animée par un professionnel, la journée a été dynamique à la fois dans sa forme et dans son contenu. Près de 20 présentations se sont enchaînées le matin, sous un format original de présentation en 180 secondes. Le défi a été relevé avec succès par les différents intervenants qui ont permis de dresser un panorama des actions menées par Aménag'eau depuis 6 ans.

Après le repas, une troupe de comédiens (*Compagnie Mechanic*) a offert une parenthèse humoristique au public et s'est livrée à une improvisation de la restitution du bilan de la matinée. Plusieurs temps de débats, l'après-midi, ont permis d'échanger et de construire collectivement l'avenir d'Aménag'eau.

Des activités numériques interactives proposées aux participants durant la journée leur ont permis de s'exprimer et de réagir en direct.

Plusieurs pistes d'évolution de la mission se sont dessinées lors de ce séminaire, l'occasion pour nous d'en faire la synthèse dans ce document.

### ***Contenu de la synthèse***

Nous allons revenir de manière chronologique sur les différents temps qui ont ponctué le séminaire.

- En premier lieu, un aperçu des discours d'ouverture vous est proposé ;
- en deuxième lieu, nous reviendrons sur les **20 interventions de la matinée** et ferons en parallèle une synthèse des réponses obtenues suite aux activités Beekast.  
Ces histoires d'eaux et d'urbanisme en 180 secondes questionnent les 4 objectifs majeurs de l'expérimentation : développer des outils concrets, s'intégrer dans le contexte local et temporel, faciliter le rapprochement des sujets eau et urbanisme, proposer une nouvelle ingénierie de méthodes pour un changement de pratiques ;
- En troisième lieu nous reviendrons sur les temps d'échanges de l'après-midi et les idées principales qui sont ressorties des débats et des activités Beekast ;
- En dernier lieu, la conclusion de la journée par Alain Renard.

**Préliminaire : en un mot, qu'attendez-vous de cette journée ?**

En amont du séminaire, les participants ont été sollicités pour décrire en un mot ce qu'ils attendaient de cette journée. Les nuages de mots suivants – l'un original, l'autre synthétisé – retracent les différentes réponses obtenues (88 mots récoltés, 76 participants).



**Figure 1 : nuage de mots Beekast original**

Les propositions récoltées traduisent des attentes que nous pouvons essayer de classifier de la manière suivante :

- des termes pour **décrire le séminaire** « autrement » : « bilan », « découverte », « connaissances », « apprendre », « engagements », « évaluer » ... ;
  - des termes qui **traduisent le partage** : « partage », « rencontres », « collectif », « participation », « co-construction » ... ;
  - des termes qui **caractérisent le contenu des échanges** : « retours d'expériences », « innovations », « réussites », « données », « nouveauté », « reproductibilité » ... ;
  - des références à **des thématiques attendues** : « eau », « résilience », « urbanisme », « biodiversité », « milieux aquatiques », « citoyenneté »... ;
  - des mots qui **traduisent un avenir et des horizons** : « perspectives », « devenir », « futur », « suite »... ;

En matière d'occurrence des mots et après retraitement (regroupements, corrections) des réponses récoltées, la fréquence des mots se fait dans l'ordre suivant :

1. « **retour / échange d'expériences** » (21 réponses)
  2. « **bilan** » (15 réponses)
  3. « **partage** » (14 réponses)
  4. « **découverte** » (11 réponses)
  5. « **innovations** » (11 réponses)
  6. « **m'informer/informations** »  
(9 réponses)
  7. « **comprendre** » (8 réponses)
  8. « **écoute** », « **rencontres** »  
(5 réponses)



**Figure 2 : nuage de mots Beekast synthétisé**

La séance est ouverte par Monsieur Alain Renard,  
Vice-Président du Département de la Gironde chargé de la préservation de l'environnement,  
gestion des risques et ressources, infrastructures routières.

M. Renard retrace l'origine d'Aménag'eau en posant le constat en 3 points :

- le Département en tant que personne publique associée est amené à rendre un avis sur des documents d'urbanisme tels que les SCoT, PLU, PLUi. Force est de constater que les éléments connus et publics ne sont pas intégrés dès le début de la démarche et peuvent remettre en cause les logiques propres du document ;
- le Département siège dans différentes commissions, bien souvent sous l'égide de l'Etat, dans lesquelles il est amené à donner un avis. Les élus départementaux siégeant peuvent aussi sur la base des connaissances existantes dans les services être force de proposition pour la prise en compte de l'eau et de l'environnement dans les dossiers examinés ;
- le Département est maître d'ouvrage dans différents domaines, un décloisonnement entre services semblait être intéressant pour intégrer dès le début du projet les aspects environnementaux et par exemple l'existence d'infrastructures en matière d'assainissement et d'eau ;

L'origine d'Aménag'eau c'est donc d'une part de permettre au Département de fonder ses avis de manière transversale et d'autre part d'anticiper un certain nombre de solutions, de réponses, d'éléments à fournir. De plus, le Département a une relation particulière avec les acteurs des territoires (collectivités, chambres consulaires...)

L'action Aménag'eau a donc été lancée en octobre 2013, sur la base d'une petite équipe en capacité de capitaliser les connaissances existantes pour les mettre à disposition du Département et des autres collectivités, mais surtout intervenir au bon moment dans l'élaboration des documents d'urbanisme. Le Département s'est alors rapproché de l'Agence de l'eau Adour Garonne, avec laquelle il avait déjà noué de nombreux partenariats, pour échanger sur ces enjeux eau et urbanisme. L'Agence de l'eau a répondu favorablement à cette approche.

M. Renard finalement évoque les interdépendances, notamment celles supra départementales, telles que les grands bassins versants, pour lesquelles le Département doit être en capacité d'assurer la traduction des enjeux globaux pour les territoires locaux et ainsi permettre une pertinence des maîtres d'ouvrage dans leur projet.

Les différents séminaires tenus ont permis de percevoir un écho favorable sur ces propositions d'actions.

M. Renard rappelle que la journée contribue à l'évaluation de la mission et qu'il attend au-delà de la satisfaction, des retours de la perception des participants et des encouragements à explorer certains axes qui ne le sont pas encore car cela signifie que la démarche est de qualité et doit être encore plus ambitieuse.

Monsieur Guillaume Choisy, Directeur général de l'Agence de l'eau Adour Garonne prend ensuite la parole et se réjouit du partenariat de l'Agence de l'eau avec le Département et mesure l'effort fait par le Département de la Gironde pour structurer une véritable politique de l'eau et anticiper les besoins du futurs...

Il rappelle les engagements financiers de l'Agence de l'eau sur l'ensemble du territoire départemental pour les petit et grand cycles de l'eau avec tous les acteurs impliqués.

L'année 2018, a été marquée par la validation du XI<sup>ème</sup> programme des Agences et l'obtention pour le bassin Adour Garonne de la reconnaissance de sa ruralité ce qui a permis le déplafonnement de l'enveloppe financière. Le budget a donc été fixé à 250 millions d'euros par an. La capacité financière est donc maintenue et permettra de faire face aux enjeux. M. Choisy rappelle par programme l'ensemble des affectations budgétaires.

Le XI<sup>e</sup> programme sera le programme de l'efficacité, de l'adaptation, de la nécessaire coopération entre l'ensemble des acteurs et plus particulièrement celui des Départements dans le cadre de la contractualisation des contrats de progrès, afin de travailler ensemble sur des objectifs qualitatifs et avoir la meilleure efficacité possible sur les projets.

Il rappelle que le Département de la Gironde a toujours été très en avance, avec une certaine capacité d'anticipation. C'est une base de reconnaissance que doit l'Agence de l'eau, mais c'est aussi une base de référence pour les autres Départements.

## SOMMAIRE

### **Partie 1 : Retour sur les interventions en trois minutes selon les 4 objectifs principaux de la mission..... P 8**

1. Objectif 1 : *fournir des outils concrets aux aménageurs et aux acteurs de l'eau pour anticiper l'aménagement du territoire girondin en prenant en compte les ressources en eau..... p 9*
2. Objectif 2 : *s'inscrire à la fois dans le contexte de notre Institution et le contexte extérieur et trouver la légitimité et le positionnement d'Aménag'eau..... p 12*
3. Objectif 3 : *appréhender et conduire au rapprochement entre deux expertises pointues, qui parfois diffèrent dans le temps et dans l'espace..... p 16*
4. Objectif 4 : *fournir une ingénierie de méthode et de changement d'habitudes et poursuivre une démarche créative, simple, innovante, basée sur les relations humaines, participative et très concrète..... p 19*

### **Partie 2 : Les échanges de l'après-midi : de nouvelles idées pour l'avenir d'Aménag'eau.....P 23**

1. La poursuite d'Aménag'eau peut déjà capitaliser sur son bilan passé..... p 24
2. Aménag'eau peut se déployer vers d'autres actions et/ou d'autres acteurs.....p 26
3. Mais Aménag'eau doit aussi prévoir son activité au regard des moyens disponibles et du contexte .....p 29

### **Conclusion.....P 31**

# Partie 1 :

## Retour sur les

## interventions en trois

## minutes selon les 4

## objectifs principaux

## de la mission

**La matinée du séminaire a dressé un panorama d'une vingtaine d'actions emblématiques d'Aménag'eau illustrant le travail des six années.**

**Chaque action a été présentée par un participant ou un bénéficiaire de la mission en trois minutes maximum.**

**Ce panorama a été conçu pour refléter les six années de travail, l'ensemble des actions étant illustré, tant par des membres de la mission (parties prenantes), que des bénéficiaires, issues pour moitié de la sphère eau pour l'autre moitié de l'urbanisme.**

**La moitié des intervenants sont aussi impliqués depuis le début de cette expérience.**

# OBJECTIF 1

**Fournir des outils concrets aux aménageurs et aux acteurs de l'eau pour anticiper l'aménagement du territoire girondin en prenant en compte les ressources en eau.**



**Figure 3 : premières interventions de la matinée. De gauche à droite : M. de Grissac, M.Tauzin, Mme Ranceze-Bassan, M.Estieu et Mme Dejean**

## Le SAGE Nappes Profondes

Bruno de Grissac – SMEGREG

La Gironde est un territoire particulièrement attractif, et de fait, les besoins en ressource en eau ne cessent d'augmenter en raison de l'arrivée de nouveaux flux de populations et d'activités. Aujourd'hui, les nappes profondes de Gironde sont menacées, certaines sont **surexploitées**, or elles alimentent 98% des ménages. Monsieur de Grissac nous rappelle que l'on ne peut prélever davantage dans ces nappes, et qu'il faut au contraire diminuer les volumes extraits.

Le Schéma d'aménagement et de gestion des Nappes profondes de Gironde pose des principes et des règles de gestion que tout projet d'aménagement du territoire doit respecter. Les documents d'urbanisme (notamment les SCoT) doivent être **compatibles** avec les SAGE, et les concepteurs doivent se poser la question des sources et des modalités d'approvisionnement en eau potable, ce qui n'est pas chose aisée.

Depuis 2013, dans le cadre de sa contribution au projet InterSCoT girondin, Aménag'eau fournit une **assistance aux animateurs SAGE** pour traduire leur SAGE dans un SCoT. Ces partenariats offrent, notamment aux acteurs de l'aménagement du territoire, un **outil d'aide à la traduction** du SAGE dans chaque partie d'un SCoT et facilitent la mise en compatibilité des documents. Au-delà de l'outil, la démarche invite à l'inversion des regards, afin de mieux échanger et de mieux se comprendre.

## Les commissions « eau » des PLUi et l'Assainissement Non-Collectif

Aurélien Tauzin – CD33

Dans le cadre de l'élaboration du **volet eau** d'un PLUi ou d'un SCoT, Aménag'eau préconise la tenue de réunions de **commissions « eau »** et dans lesquelles le Département intervient en tant que personne publique associée.

Entre autres, la question de **l'Assainissement Non-Collectif** y est traitée, et les enjeux sont forts car selon les territoires entre 20% et 60% de la population est concernée. Monsieur Tauzin insiste sur le fait que l'ANC n'est pas un choix par défaut, mais une décision réfléchie sur la base de données techniques, économiques et environnementales. Ainsi, les SPANC doivent être associés à l'élaboration des documents d'urbanisme afin que les questions liées à l'assainissement soient bien prises en compte et éviter les dysfonctionnements sur le terrain.

## La bibliothèque des savoirs

Corinne Rancèze-Bassan – CD33

Depuis 2015, Aménag'eau a constitué une « **bibliothèque des savoirs** » dans le cadre du développement de son ingénierie. Il s'agit d'un inventaire territorialisé des études de connaissance sur l'eau et l'aménagement du territoire en Gironde. A ce jour, 251 études ont été collectées et numérisées, il ne reste qu'à les rendre accessibles et consultables par tous.

# OBJECTIF 1

## La gestion des inondations et l'urbanisme, le cas du collège du Mayaudon

Brice Estieu – CD33

Le Service de la Valorisation de l'Espace et de la Politique du Risque (SVEPR) du Département de la Gironde est régulièrement sollicité par Aménag'eau (émissions d'avis, contributions initiales aux documents d'urbanisme...). Monsieur Estieu nous a livré l'exemple de leur contribution au projet de reconstruction du collège Jacques Ellul sur le site du Mayaudon à Bordeaux, relevant de la mission d'assistance technique du Département.

Dans le cadre de la démarche Aménag'eau, le SVEPR a pu échanger sur le plan technique avec la Direction des Collèges et être associé à la rédaction de l'appel à concours des architectes ainsi qu'au choix des candidats. Par sa contribution dès la rédaction du cahier des charges, le SVEPR a pu s'assurer de la prise en compte de la problématique inondation, parmi d'autres nombreux critères, en amont du projet et de la pertinence des dispositions constructives pour réduire la vulnérabilité du site face au risque inondation.

## Les périmètres de protection de captage et l'urbanisme

Gisèle Dejean – Agence Régionale de la Santé (ARS)

Des **périmètres de protection** sont établis obligatoirement autour des sites de captages d'eau destinée à la consommation humaine, par arrêté préfectoral, afin de réduire les risques de pollutions ponctuelles ou accidentelles. Le responsable de la production de l'eau (Maire, Président de Syndicat des eaux...) doit s'assurer de l'application et du suivi des prescriptions imposées par le périmètre.

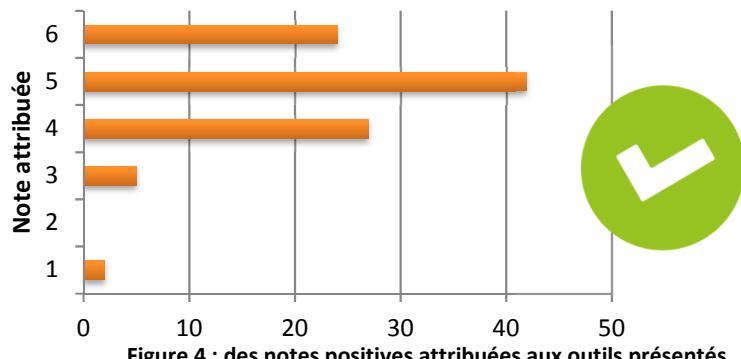
Dans un objectif de meilleur suivi des périmètres de protection, Aménag'eau a constitué en 2016 un **groupe de travail** rassemblant différents partenaires de l'eau et de l'urbanisme, dont l'ARS et la Cellule d'Assistance Technique Eau Potable (CATEP) du Département. Le travail a consisté à collecter l'ensemble des arrêtés préfectoraux concernant les périmètres de protection et enregistrer les prescriptions en les classant par thème et par protection. Les « qui fait quoi » et « qui est responsable » ont été définis pour chaque prescription. Finalement, une fiche pour chaque captage a pu être développée avec les réponses sur le suivi des prescriptions.



## Retour sur les activités Beekast

Qu'avez-vous pensé des différents outils présentés ?

Dans l'ensemble, les outils présentés ont satisfait les participants : 24% des participants attribuent la note de 4/6, 42% celle de 5/6 et 24% ont attribué la note maximale de 6/6.



C'est « l'histoire » sur la bibliothèque des savoirs (41% des votes) puis celle sur les périmètres de protection (33%) qui ont le plus plu. Les répondants se sont peu justifiés quant à leur choix.

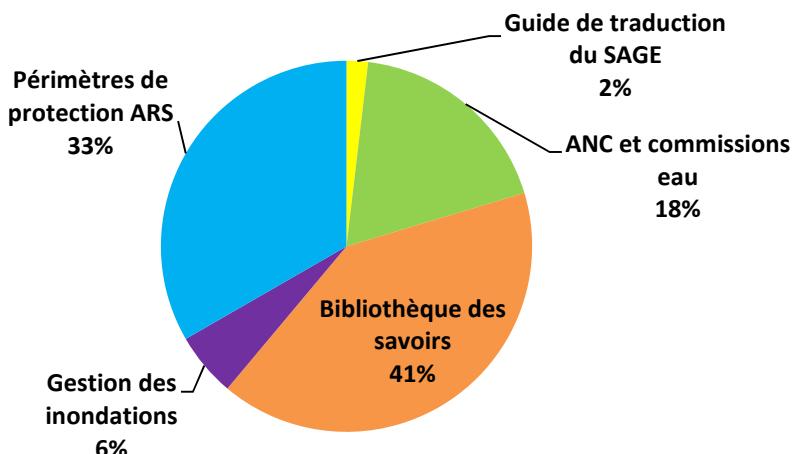


Figure 5 : la bibliothèque des savoirs et les périmètres de protection en tête des préférences des participants.

## Aménag'eau participatif

Aménag'eau a essayé d'être un **projet participatif**, avec des agents du Département et les acteurs du territoire intéressés par la démarche. C'est ce que les cinq premières interventions ont illustré, et cela a semblé être le cas pour 98% des répondants (55 répondants). Pourquoi ? Selon les réponses récoltées, grâce à la **transversalité** dont fait preuve la mission, ainsi que la **mise en partage** qu'elle favorise (création de partenariats entre des acteurs divers et nombreux, partage de données et d'éléments de langage, partage de connaissances et d'expertise...)



### Echanges avec la salle

*Pierre DUCOUT, Maire de Cestas Président de la CLE Nappes profondes de Gironde* salue la démarche engagée par le Département pour avancer sur la collaboration entre les thématiques assainissement / urbanisme et eau potable / urbanisme. Il indique qu'il serait possible d'aller encore plus loin en recherchant la conformité plutôt que la compatibilité.

# OBJECTIF 2

**S'inscrire à la fois dans le contexte de notre Institution et le contexte extérieur et trouver la légitimité et le positionnement d'Aménag'eau.**



Figure 6 : deuxième séquence de présentation de la matinée. De gauche à droite : MM. Vidal et Chêne, Mmes Brûche, Bouhier et Barré

## Le Plan Collège Nicolas Vidal – CD33

Le Plan Collège est un projet mené par le Département et qui vise la construction de 12 nouveaux collèges et la réhabilitation de 10 autres à l'horizon 2024.

L'histoire d'Aménag'eau avec le Plan Collège a débuté avec la mise en place d'un **groupe d'identification des fonciers** des futurs collèges. Celui-ci réunit de nombreux acteurs de différents domaines (routes, transports, urbanisme...) et l'action d'Aménag'eau permet d'identifier les problématiques de l'eau sur un panel de foncier de 2 ha.

Depuis 2018, la mission Plan Collèges lance les études sur les sites identifiés pour expertiser plus finement les enjeux et Aménag'eau est sollicité pour aider à définir la nature des diagnostics de terrain à réaliser et les acteurs à rencontrer.

Au sein de cette action, M. Vidal remarque que la démarche menée avec Aménag'eau a permis, entre autres, de **gagner en cohérence dans l'action publique**. C'est une collaboration qu'il entend poursuivre afin que les **projets architecturaux** tiennent au mieux compte des **enjeux liés à l'eau** et anticiper les difficultés pour **fiabiliser les calendriers** dans l'optique d'accueillir à temps les jeunes girondins dans les années à venir.

## L'apprentissage et la plus-value du travail des directions en synergie / ANC et urbanisme Didier Chêne – CD33

Le cadre réglementaire sur les conditions à respecter en matière de rejet des effluents d'ANC a restreint le champ d'intervention et le potentiel des filières ANC dans les réflexions sur le développement urbain des territoires girondins. En 2015, un **travail commun et partagé d'acculturation réciproque** a débuté entre services du Département portant sur l'échange et le partage des différents éléments de langage de chacun des acteurs, notamment les urbanistes chargés de suivre les documents d'urbanisme et l'animateur du réseau des SPANC. Le projet s'est ensuite élargi aux services de l'Etat compétents (DDTM, ARS) ayant autorité en la matière.

Les échanges ont été fructueux : deux comités techniques de la Mission interservices de l'eau et de la nature (MISEN) se sont tenus pour proposer l'évolution de la rédaction de la doctrine rédigée en 2011 et poser un nouveau regard sur l'utilité et le potentiel de l'ANC pour répondre aux enjeux du développement urbain.

Cette démarche a permis de renforcer la légitimité des services publics d'assainissement non-collectif (SPANC) dans l'accompagnement du développement urbain en Gironde. L'engagement collectif des différents acteurs a ainsi permis de construire une **réponse partagée concrète et positive**.

## L'InterSCoT girondin et Aménag'eau

Marie Bouhier – CD33

L'InterSCoT girondin est une démarche qui vise à partager entre les territoires de SCoT, la métropole bordelaise, le Département et l'Etat, les grands enjeux d'aménagement et de développement durable du territoire girondin, et exprimer des engagements stratégiques dont l'eau fait partie.

Un constat est apparu en 2013 : **les enjeux « eau » sont peu pris en compte dans les SCoT**, donc peu intégrés aux documents de planification. La création d'Aménag'eau a permis d'y travailler, avec l'InterSCoT comme **espace de dialogue** et Aménag'eau porteur d'**ingénierie**.

Un **groupe de travail « eau »** animé par Aménag'eau a été initié. De nombreux résultats ont découlé du partage et des échanges mis en place : un guide d'aide à la transposition des SAGE dans les SCoT, la mise en place d'un dialogue continu et régulier entre acteurs de SCOT et acteurs de SAGE, une interconnaissance porteuse de coopération sur le terrain...

## Diagnostics d'économie d'eau et bâtiments

Nathalie Briche – CD33

(en l'absence de Loïc Le Douget – CD33)

En 2018, la Direction de la Valorisation des Ressources et des Territoires et sa mission économie d'eau a proposé à la Direction du patrimoine de réaliser sur des bâtiments types des **diagnostics économie d'eau**. Deux axes d'amélioration ont été mis en évidence : des manquements dans les dispositifs anti-retours d'eau après les compteurs et des systèmes de récupération d'eau de pluie peu efficaces car mal conçus.

Suite à ce constat la Direction du patrimoine a lancé des actions. Elle réalise actuellement un diagnostic du parc de compteurs d'eau pour évaluer la présence de dispositifs anti-retour (obligatoire). Une analyse des dysfonctionnements des systèmes de récupération de pluie a permis d'améliorer les systèmes. Un suivi mensuel du parc des compteurs de la Direction du patrimoine est en cours d'expérimentation. La démarche Aménag'eau a donc permis de **faire progresser la situation** en matière d'économie d'eau sur les bâtiments départementaux.

## Diagnostic de terrains « Zones humides » des fonciers des projets du Département

Elsa Barré – CD33

La **CATERZH** (Cellule d'Animation Territoriale Rivière et Zones Humides) du Département, à travers Aménag'eau, a été associée à la **recherche de terrains** pour l'implantation de tous les nouveaux collèges du Département (plan Collèges) nécessitant une expertise.

Les propositions foncières sont faites dans une approche la plus intégrée possible, qui tient compte des problématiques « eau » du territoire. Les enjeux « zone humide » et « biodiversité » sont étudiés avec soin dès les premières phases de réflexion, sur plan, et si besoin sur le terrain. Après des pré-expertises, une évaluation est menée pour juger de la nécessité de lancer des études plus poussées pour ces enjeux. Les futurs collèges du Mayaudon ou du Pian-Médoc ont, entre autres, pu bénéficier de cette expertise et de l'accompagnement de la CATERZH pour une **bonne prise en compte de la biodiversité et des milieux aquatiques**. Aménag'eau a donc permis de mettre en place la démarche, en jouant la carte de **pivot** et grâce à sa **capacité à mettre en relation** les différentes directions concernées.



## Retour sur les activités Beekest

*Qu'avez-vous pensé des différentes actions présentées ?*

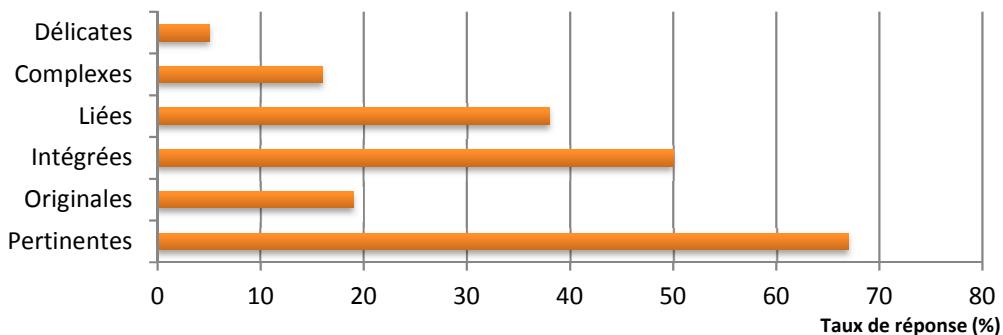


Figure 7 : la pertinence comme réponse préférée des répondants.

Suite aux présentations de la deuxième séquence, les participants ont été interrogés sur la meilleure façon de définir la légitimité et le positionnement d'Aménag'eau. Parmi les termes les plus employés :



## Aménag'eau illustratif

Aménag'eau tente d'être un **projet illustratif**, notamment en appliquant ses propres objectifs à l'Institution départementale, ce qui est approuvé majoritairement par l'auditoire. Pourquoi ? Les réponses sont diverses mais plusieurs justifications communes en émanent. En premier lieu, c'est le **travail inter-services** mené grâce à Aménag'eau au sein du Département qui est mis en avant. Ensuite, il semble que la mission soit **exemplaire** en la matière, en témoignent les nombreux agents du Département qui se succèdent à la tribune. Les sujets abordés sont multiples et **divers**, autre « preuve » qu'Aménag'eau est un projet illustratif.

Néanmoins, nous soulignerons un commentaire plus nuancé regrettant une démarche très (trop) interne au Département et qui laisserait peu de place aux partenaires.





## Echanges avec la salle

*Alexandre Brun, universitaire*

A l'échelle du territoire girondin et en lien avec l'InterSCoT, il existe des territoires « riches », mais pauvres en eau (plutôt des territoires urbains) et inversement des territoires plus « pauvres », mais riches en eau (plutôt des territoires ruraux). C'est une réelle problématique en Gironde sans parler de fracture. Voyez-vous dans cette problématique des perspectives d'action susceptibles d'être déployées par Aménag'eau, notamment à destination des territoires ruraux ?

**Marie Bouhier :** C'est un sujet qui fait partie de l'InterSCoT et pour lequel il y a des suites à donner, de la prospective à mettre en place.

**Alain Renard :** Certes, Aménag'eau fait prendre conscience des différents territoires. Cependant, une autre approche peut être développée : il y a des territoires où l'on habite et des territoires où l'on travaille. Une des missions d'Aménag'eau est de dépasser ce qui paraît et d'accueillir l'ensemble des acteurs pour démontrer les liens et décloisonner les apparences. Elle amène une collectivité à orienter ses politiques, en matière d'accompagnement différencié, notamment par le retour d'expérience.

# OBJECTIF 3

**Appréhender et conduire au rapprochement entre deux expertises pointues, qui parfois diffèrent dans le temps et dans l'espace**



Figure 8 : troisième séquence de présentation de la matinée. De gauche à droite : MM. Dolidon et Boga, Mme Vouillon, M. Saubusse et Mme Debrieu-Levrat

## Former les professionnels Nicolas Dolidon – DDTM33

Une journée de formation a été dispensée par les agents de la DDTM de la Gironde vers les personnes en charge de l'assainissement (collectif et non collectif) en lien avec l'élaboration des documents d'urbanisme. Un des attendus de cette formation était notamment de faire connaître la vision de l'Etat sur cette problématique. La formation s'est déroulée en 2 temps :

- Présentation de la démarche d'élaboration d'un document d'urbanisme ;
- Analyse des services de l'eau des documents d'urbanisme vis-à-vis de la problématique de l'assainissement.

Aménag'eau a permis de ré-exploré les procédures d'analyse des documents d'urbanisme.

## Le guide de l'Agence de l'eau Adour-Garonne

Jean-Yves Boga – AEAG

La mission Aménag'eau a pu voir le jour grâce au soutien de l'Agence de l'eau Adour-Garonne : elle est un partenaire majeur de la démarche.

Dans le cadre de la réalisation d'un **recueil de retours d'expériences sur l'eau et l'urbanisme**, l'AEAG a sollicité Aménag'eau dans l'écriture du cahier des charges et l'élaboration du document.

D'une part, Aménag'eau a pu être membre du comité de pilotage du recueil qui regroupait divers acteurs de l'eau et de l'urbanisme. D'autre part, sa démarche fait partie intégrante du document qui lui consacre une fiche de cas descriptive.

L'aide fournie par Aménag'eau a été précieuse pour l'AEAG, notamment dans le choix de l'échantillon d'exemples à retenir dans le recueil.

M. Boga a pu conclure en soulignant qu'Aménag'eau favorise le **travail en mode projet**, qui sollicite de nombreux services du Département, spécialistes de l'eau, de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme.

## La formation des géomètres Elodie Vouillon – Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Gironde

En 2018, une formation a été proposée à destination du public des géomètres. Concepteurs et opérateurs de l'aménagement de nos territoires, un de leurs objectifs est de mieux intégrer qualitativement l'eau dans leurs projets. Face à ce constat, le CAUE de la Gironde, avec Aménag'eau comme « tête de réseau », a élaboré **une journée de formation** afin d'encourager ce corps professionnel à mieux prendre en compte l'eau dans leurs projets. Durant cette journée, les apports théoriques (contexte réglementaire, fondements du cycle de l'eau...) et techniques (réalisations exemplaires) ont alterné. La formation a permis une mobilisation de la profession au niveau régional et les participants sont restés ouverts au débat.

## Les séminaires Aménag'eau

Stéphane Saubusse – élu CD33

L'une des missions principales d'Aménag'eau est la **communication interne et externe** sur les problématiques liées de l'eau et de l'urbanisme. Déjà **quatre séminaires** ont été organisés depuis sa création, rassemblant un nombre de participants croissant et aux profils toujours plus divers : élus, représentants de syndicats d'eau, salariés d'entreprises délégataires, agents du Département...

L'objectif associé à la mise en place de ces séminaires est triple : **partager, réfléchir, progresser** insiste M. Saubusse. Aménag'eau tente de faire preuve d'innovation et de créativité lors de ces grands temps d'échanges (facilitateurs graphiques, formats originaux...) et oriente les discussions autour de sujets clivants (protection des zones de captages, urbanisme et assainissement non-collectif...). Finalement, ces événements et la démarche dans son ensemble jouent un rôle **d'accélérateur de la doctrine** en créant un espace de confrontation des points de vue et en poussant à la **recherche de solutions partagées et construites ensemble**.

## Cartographie et mise à disposition des données

Céline Debrieu-Levrat – CD33

Les domaines de l'eau et de l'urbanisme relèvent de **deux expertises pointues**. Une façon de mieux se comprendre mutuellement passe par le **partage de l'information** et plus précisément de **données** sur l'eau et l'urbanisme.

En trois minutes, Mme Debrieu-Levrat nous a livré trois exemples d'action d'Aménag'eau qui ont visé à favoriser l'échange de données entre acteurs. L'un d'entre eux concerne la co-construction de la donnée. Entre 2015 et 2017, Aménag'eau a travaillé sur un territoire test (le Ciron), sur la **production de cartes d'enjeux** sur l'eau reliés aux documents d'urbanisme numérisés. Une coopération entre acteurs de l'eau et services instructeurs des droits du sol du territoire a permis de mieux localiser les zones de projets et d'être attentif collégialement. Le partage de données est un défi qui n'est pas terminé, car il reste des territoires sur lesquels toutes les zones de projets ou documents d'urbanisme ne croisent pas les informations sur l'eau et où les acteurs de l'urbanisme ne connaissent pas encore ceux de l'eau.



## Retour sur les activités Beekast

*Qu'avez-vous pensé des différentes actions présentées ?*

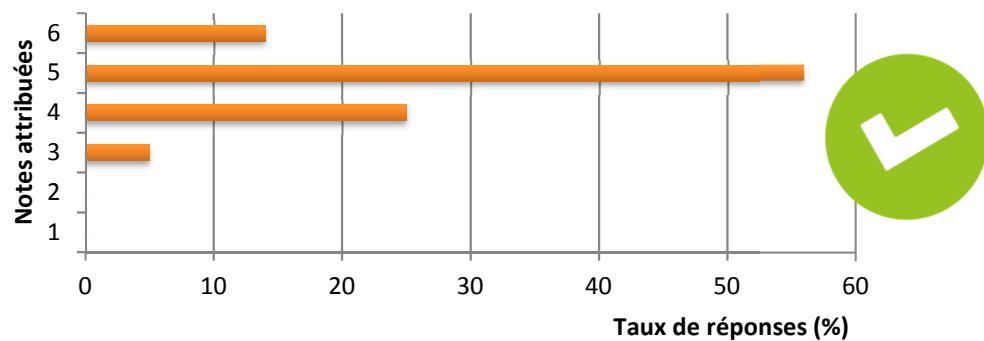
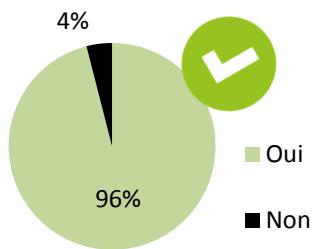


Figure 9 : des notes majoritairement positives attribuées aux actions présentées

### *Le rapprochement entre eau et urbanisme semble-t-il se réaliser ?*

Les participants répondent favorablement à 96% et les différentes réponses offrent des justifications variées. Ce rapprochement semble observable grâce au **dialogue**, au **partage** de savoirs et de données, aux **collaborations** ou aux interactions qui semblent plus fréquentes entre les différents acteurs. La **formation** et la **sensibilisation** sont des exemples de démarches qui favorisent l'adoption de nouvelles habitudes de travail et qui contribuent au rapprochement. De fait, la question de l'eau semble davantage partagée et **prise en compte dans les projets**.



4% des répondants à cette question semblent plus réservés sur la réalisation de ce rapprochement. Des réponses plus nuancées constatent effectivement un rapprochement, celui-ci restant cependant **très faible** et nécessitant **du temps** pour exister.

## **Amenag'eau pragmatique**

Aménag'eau a essayé d'être pragmatique dans son approche, qui a été progressive, et a tenté de faire « de l'utile ». 94% des participants qui ont répondu partagent cet avis. Pour eux, le pragmatisme constaté passe par la réalisation d'**outils pratiques**, d'**actions concrètes** et de **réalisations opérationnelles** ou des **expériences généralisables et transposables**. Il passe également par les **rencontres** et le **travail commun** auquel incite Aménag'eau.



## **Echanges avec la salle**

*Daniel Sellier CAPEB 33* s'interroge sur la nécessité de construire différemment aujourd'hui pour économiser les ressources en eau notamment en récupérant les eaux de pluie. Faut-il penser autrement le bâti ?

*Elodie Vouillon et Alain Renard* indiquent qu'il n'y a pas besoin de chercher ailleurs et loin, il s'agit plutôt de revenir à des pratiques antérieures et de bon sens. Ce qui se faisait avant ne doit ni être considéré comme obsolète, ni comme l'unique solution. Les architectes et les artisans peuvent être innovants et inventifs, notamment dans le contexte de changement climatique.

*Emmanuelle Cazenave du CD 64* s'interroge sur le dimensionnement de l'équipe Aménag'eau.

*Céline Debrieu-Levrat* lui indique qu'une équipe projet est constituée de l'équivalent de 1,5 temps plein, et qu'ensuite une quarantaine de personnes contribue au projet.

# OBJECTIF 4

**Fournir une ingénierie de méthode et de changement d'habitudes et poursuivre une démarche créative, simple, innovante, basée sur les relations humaines, participative et très concrète**



Figure 10 : quatrième et dernière séquence de présentation de la matinée. De gauche à droite : M. Brun, Mmes Labèque, Rovinski et Garrigou

## **La stratégie et l'évolution d'Aménag'eau**

Alexandre Brun – CNRS

Il existe une multitude d'acteurs aux compétences croisées sur l'eau et l'aménagement. C'est ce que M. Brun nous a fait comprendre au travers d'un schéma d'acteurs complexe. Il nous rappelle qu'Aménag'eau a été créée pour **réduire l'instabilité du paysage institutionnel** dans le secteur de la gestion de l'eau et de l'aménagement, et pour **en finir avec la vision dichotomique** entre planification de l'eau et planification des territoires.

Aménag'eau a pour objectif de **rapprocher les différentes visions** qui existent sur un même territoire, à la fois **en interne**, entre les services, mais aussi **en externe**, en appui aux collectivités. La mission travaille à ce que les acteurs intègrent au mieux les enjeux de l'eau dans leurs projets. Il rappelle que l'eau est le point clé de l'avenir territorial dans la mesure où le développement territorial est tributaire de l'eau.

## **Les premières réunions eau et urbanisme**

Sylvia Labèque – SYSDAU

La collaboration entre le SYSDAU et Aménag'eau s'est engagée sur la co-écriture du volet réglementaire du SCoT de l'aire métropolitaine sur la partie « eau ». Cette démarche de travail multifonctionnelle avec Aménag'eau a permis après l'approbation du SCoT d'établir un véritable programme intégré de l'eau dans toutes ses dimensions et de lancer une étude sur les ressources territoriales dans la perspective d'une mise en adéquation du développement par rapport aux ressources. Par exemple, en 2018, la trame verte et bleue est déclinée en un réseau écologique multifonctionnel. Le SYSDAU compte bien poursuivre sa collaboration avec Aménag'eau, notamment dans son évaluation. Pour Mme Labèque, Aménag'eau est à la fois, l'accompagnateur, le médiateur et le stimulateur.

## L'étude résilience

Sylvie Garrigou – CD33

« L'étude résilience », réalisée entre 2016 et 2018 dans le cadre de la mission Aménag'eau, vise à mieux comprendre la capacité des territoires (partie girondine du bassin versant de la Dordogne) à se « relever » (résilience) suite à une crue. L'étude a consisté à **comparer différents espaces et formes urbaines** vis-à-vis de la résilience suite à des inondations sur la base de critères objectifs et à **comprendre l'évolution des formes urbaines**. Il en est ressorti que le risque d'inondation n'a pas toujours été correctement intégré dans les stratégies d'aménagement ces 50 dernières années et que la mémoire du risque ou de la catastrophe est peu ancrée.

In fine, il apparaît que **ce sont les formes urbaines les plus anciennes et les espaces naturels et agricoles qui sont les plus résilients**. Néanmoins, la marge de progrès est importante et il est nécessaire de se mobiliser collectivement autour des démarches de prévention et de gestion des risques d'inondation. La résilience des territoires peut notamment être favorisée via la **planification territoriale et la prise en compte des spécificités des territoires**.

## Les zones humides et l'urbanisme

Céline Rovinski – étudiante en droit

La **protection juridique des zones humides dans l'aménagement du territoire** a été étudiée par Céline Rovinski, alors étudiante en droit, lors d'un stage au Département.

L'objectif a été en un premier lieu de recueillir la **parole d'acteurs** de l'aménagement et de comprendre les articulations entre protection des zones humides et urbanisme. Divers problématiques et blocages relatifs à la prise en compte des zones humides sur le territoire ont été décelés. Les retours d'expérience collectés ont servi à produire une **analyse juridique** montrant la **diversité des approches et des outils** qui permettent de trouver des solutions opérationnelles pertinentes face à cette problématique « zone humide ».

Ce travail a notamment soulevé la question de la **compréhension de la séquence « Eviter, Réduire, Compenser »** par les acteurs. Le plus souvent, « l'idée ERC » est comprise mais ils peinent à déterminer comment remplir effectivement leurs obligations, dans la pratique, et la notion demeure obscure pour beaucoup. De fait, définitions et explications complémentaires ont été explorées dans un but d'appropriation par les professionnels de l'aménagement.

En cela, le travail réalisé par l'étudiante a contribué à livrer une **ingénierie de méthode** à destination de ces professionnels sur la mise en pratique effective de la séquence ERC.

## Le volet eau dans le PLUi, l'expérience de la communauté de commune du Réolais en Sud Gironde

Pascal Lavergne – Député

Le Réolais en Sud Gironde s'est lancé dans un projet de **PLUi** à la fin 2015. C'est un territoire sur lequel la problématique de l'eau est apparue essentielle à prendre en compte. Dans un premier temps, Aménag'eau a accompagné la collectivité dans l'**élaboration du cahier des charges** de telle sorte que l'eau soit au mieux prise en compte dans l'élaboration du document (réflexions sur la capacité des stations de pompage et stations d'assainissement vis-à-vis de l'urbanisation future, identification plus fine des zones de crue...). Ensuite, une **commission eau** a été mise en place et a participé à l'écriture du PADD en adéquation avec les enjeux « eau » identifiés sur le territoire. Cette démarche spécifique à l'eau a permis de faire ressortir des éléments forts, facilement identifiables et compréhensibles par les élus.



## Retour sur les activités Beekast

*La mission Aménag'eau est-elle plutôt... ?*

Participative 28%      Concrète 16%

Innovante 21%      Créeative 14%

Basée sur les relations humaines 20%      Simple 2%

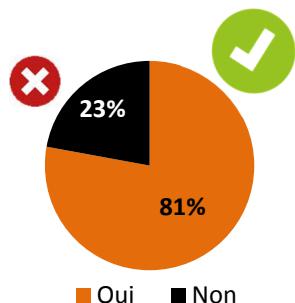
*Un changement d'habitude semble-t-il se réaliser ?*



Oui (à 89%) ... MAIS (pour les 11% restants). Plusieurs participants constatent une réelle **prise de conscience** des acteurs face aux enjeux liés à l'eau et au **besoin**, de la **nécessité** de leur intégration dans les réflexions et les projets associés. Pour 16% des répondants, il est **indispensable** de changer les habitudes et celles-ci commencent à évoluer avec un **dialogue territorial**, des **échanges** et des **mises en relation plus spontanées** qui commencent à se mettre en place entre les différents acteurs. Il existe une **acculturation mutuelle**, une **interconnaissance** et une **sensibilisation** croissante à ces enjeux croisés.

Dans l'ensemble, les justifications sont donc **nuancées**. Le changement d'habitude est certes notable mais il se fait **lentement**, il est parfois **difficile** dans certains contextes (économique par exemple) et pour certains il **peine à être perçu**, notamment dans le secteur opérationnel.

*Le décloisonnement des thématiques eau et urbanisme semble-t-il s'opérer ?*



C'est à nouveau un oui plus nuancé dans ses justifications que les répondants nous offrent. Plusieurs réponses confirment le décloisonnement des thématiques avec de plus en plus une **approche plus intégrée**, une **transversalité dans les thématiques** traitées, une **pluridisciplinarité** des équipes, un **automatisme** dans les sollicitations entre acteurs...

Nombreux sont les participants à affirmer la **nécessité** de ce décloisonnement et du **besoin de prise de conscience** des acteurs de projet. Parmi les avis plus nuancés, certains considèrent que le décloisonnement est en cours, qu'il est encore timide, pas systématique, et donc que la marge de progrès est encore large. Pour d'autres, les thématiques restent encore trop sectorisées, les deux « mondes » ne se connaissent pas encore suffisamment...





## Echanges avec la salle

**Alain Renard CD 33** rappelle qu'un des enjeux majeurs pour Aménag'eau est la vulgarisation des outils, de telle sorte que ceux-ci soient utilisés « naturellement » par les acteurs. Méthode et alimentation de la méthode sont toutes deux importantes, chacun doit se saisir de l'outil et libérer les experts.

## En un mot, qu'avez-vous retenu du bilan Aménag'eau ?



Les diverses réponses récoltées ont formé le nuage de mots suivant. Plus le mot est répété, plus sa taille est importante.



Après l'analyse plus fine des termes et quelques regroupements, nous obtenons le nuage de mot suivant.



## Partie 2 :

# Les temps d'échanges de l'après-midi : de nouvelles idées pour l'avenir d'Aménag'eau.

L'après-midi du séminaire fut consacré au projet collectif, tournée vers la question principale : et l'avenir d'Aménag'eau, vous le voyez comment ?

Pour y répondre, trois phases successives de débats avec la salle et les participants à distance ont été proposées autour des questions suivantes : où sont localisées les priorités ? Quelles sont les actions prioritaires ? Quelle organisation privilégier ? Dans quelles perspectives ?

A nouveau des activités interactives avec les participants ont permis d'initier chaque séquence et débuter les échanges.

Les invités de la table ronde sont :

Madame Elodie Vouillon, directrice du CAUE ;

Monsieur Patrick Lafon, directeur adjoint des collèges CD 33

Madame Marie-Claire Domont directrice régionale adjointe de l'Agence de l'eau Adour Garonne

Monsieur Alain Renard, Vice-Président du Département de la Gironde chargé de la préservation de l'environnement, gestion des risques et des ressources, infrastructures routières.

# 1/ La poursuite d'Aménag'eau peut déjà capitaliser sur son bilan passé...

## Temps d'échanges

**(Alain Renard)** La démarche est là, mais quelle est concrètement sa mise en œuvre, quelle est la réalité des pratiques et de l'appropriation des outils ?

**(Alexandre Brun)** La métropolisation a pour effet le processus de relégation sociale. Est-ce que les territoires périphériques constituent une priorité sachant que les moyens ont diminué et que nous sommes dans un contexte politique difficile qui nous oblige à traiter de front la problématique de l'urgence écologique et de la détresse sociale ? L'eau est systématiquement perçue socialement et politiquement comme un problème. Comment inverser cette tendance ? Comment peut-elle être vectrice de projets locaux ? N'est-ce pas le rôle futur d'Aménag'eau d'aller au chevet des territoires ruraux ? **Le Département ne doit-il pas revenir à son cœur de métier et être présent auprès des territoires ruraux avec un élément fédérateur telle que l'eau ?**

- **(Elodie Vouillon)** Le CAUE investit prioritairement les territoires « les plus démunis », les territoires ruraux. Et l'eau et le paysage sont des entrées pertinentes sur ces territoires pour éviter toute tension sur les documents d'urbanisme. Il y a effectivement une conscience de cette urgence écologique et de la détresse sociale.

**(Nicolas Dolidon)** Propose une prospective plus concrète et plus appliquée avec un retour d'expérience. Le volet eau des documents d'urbanisme est efficace et semble décisif. C'est la bonne approche pour prendre en compte les problématiques. Les guides de prise en compte des SAGE dans les documents d'urbanisme sont également à poursuivre.

Ne pourrait-on pas créer un « Amé'nature », car les mêmes problématiques (de transversalité) se posent ?

- **(Alain Renard)** Aménag'eau peut et a à élargir son périmètre, la méthode peut s'appliquer dans un domaine plus large que l'eau stricto sensu. L'enjeu est méthodologique car il ne s'agit pas de déposséder l'autre de son périmètre mais au contraire que chaque acteur puisse se nourrir l'un l'autre. C'est rendre les interlocuteurs des autres territoires plus pertinents dans leur approche.

**(Afrit Bilel, DRIEE Ile-de-France)** Peut-on reproduire Aménag'eau sur un autre territoire et permettre aux collectivités d'avoir les éléments clés qui permettent de réellement intégrer la question de l'eau ? Est-ce que ce type de démarche part nécessairement d'une démarche locale ou est-ce que des échelles supra peuvent initier ce type de démarche ?

- **(Marie Claire Domont)** L'AEAG soutient la démarche Aménag'eau depuis 6 ans. La mission Aménag'eau est montée en puissance, il ne faut pas que cela rebute ceux qui veulent se lancer dans l'aventure. Ce qui est génial dans Aménag'eau c'est que le Département s'applique les actions à lui-même. L'exemplarité est un bon vecteur bien évidemment, l'AEAG soutient cette démarche et souhaiterait qu'elle soit développée.
- **(Alain Renard)** rappelle que le Département a une source importante d'informations et qu'il est apparu naturel de les partager et de les mettre à disposition pour une aide à la décision éclairée et à une appropriation des enjeux. Il s'agit bien de créer des synergies et de développer une méthodologie pour capitaliser les informations afin d'optimiser la capacité à faire.

**(Marie-Agnès Dupouey, Région Nouvelle Aquitaine)** Quelle est la place des acteurs économiques dans Aménag'eau ?

- **(Alain Renard)** Le Département n'a pas la compétence économique. Au-delà, il faut rendre possible l'intégration des besoins des acteurs économiques et s'assurer de la disponibilité de la ressource par exemple et être force de proposition d'alternatives, le cas échéant.

**(Laura Brown, Lyre)** Le volet formation proposé semble être à destination des professionnels, mais ne faudrait-il pas aller directement auprès des futurs professionnels, chez les étudiants des métiers de l'eau, écoles d'architecture, de l'urbanisme (Institut...) pour enseigner les cultures croisées.

- C'est une remarque soutenue par **Elodie Vouillon**, pour qui la question des publics est essentielle. L'acculturation est une base. Il faut parler, dialoguer, se comprendre. Un rapprochement avec l'IATU pourrait être intéressant, plusieurs associations avec le monde de la recherche pourraient être adaptées. Elle rappelle que la formation fait partie de l'ADN du CAUE. Il faut chercher à s'appuyer sur des relais. Il reste fondamentalement à développer le volet communication et connaissance. ...
- **(Alain Renard)** Nous menons une politique d'accessibilité. Il y a la volonté de rendre accessible au plus grand nombre.

**Patrick Lafon** intervient en tant qu'utilisateur, il considère que les maîtres d'ouvrage ont besoin d'appui technique et d'expertise pour détecter les meilleures solutions. Il revient sur la sensibilisation et la nécessité d'attirer l'attention de l'ensemble des acteurs du monde des collèges.

## 2/ Aménag'eau peut se déployer vers d'autres actions et/ou d'autres acteurs...



### Activités Beekast

Des actions sur de nouveaux thèmes sont-elles à engager ?

C'est un oui quasi unanime qui est donné, avec **95%** des réponses.



Les propositions sont riches et diverses :

<b>Le tourisme</b>	<b>L'aménagement (instructeurs, aménageurs, promoteurs immobiliers)</b>	<b>La formation universitaire</b>	<b>La biodiversité</b>
<b>L'assainissement</b>	<b>Le changement climatique / Les gaz à effet de serre</b>	<b>La gestion différenciée</b>	<b>Les trames vertes et bleues</b>
<b>La pédagogie et la sensibilisation des publics</b>	<b>La maîtrise d'œuvre</b>	<b>Le PGSSE</b>	<b>Les zones humides</b>
<b>L'agriculture</b>	<b>Les inondations</b>	<b>Le littoral / l'érosion</b>	<b>Les eaux pluviales</b>

La mise en cohérence avec d'autres dispositifs en cours de développement est-elle à prévoir ?



C'est un nouveau oui, à 90%. Les propositions sont nombreuses :

<b>Plan d'action du littoral / Stratégie du Conservatoire du Littoral</b>	<b>SRADDET</b>	<b>SRDEII</b>	<b>Ingénierie supplémentaire</b>
<b>Agenda 21 / ODD</b>	<b>SOCLE</b>	<b>GEMAPI</b>	<b>Charte PNR</b>
<b>SDAGE/SAGE</b>	<b>ANCT</b>	<b>Conditionnalité des aides</b>	<b>SCoT</b>
<b>Schéma stratégique départemental de l'eau</b>	<b>GEPU</b>	<b>PSE</b>	<b>Pratiques agricoles</b>

## *Un partenariat avec d'autres établissements serait-il à développer ?*



95% des répondants y sont favorables et suggèrent de nombreux nouveaux partenariats.

IATU	Ecoles d'Architecture et de paysage	Universités et universitaires	Etablissements scolaires (collèges)
<b>Monde associatif</b>	<b>Ministère de l'Environnement</b>	<b>AFB</b>	<b>Futurs PNR (Médoc et Bassin d'Arcachon)</b>
<b>Région Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>CEREMA</b>	<b>Grand port maritime de Bordeaux</b>	<b>Offices de tourisme</b>
<b>Chambre d'agriculture</b>	<b>SAFER</b>	<b>Chambre des notaires</b>	<b>Ordres professionnels, groupements d'acteurs privés (UNAM, union des promoteurs...)</b>
<b>Acteurs opérationnels de l'eau</b>	<b>Police de l'eau</b>	<b>Cursus eau (hydrologie, hydraulique...)</b>	<b>Maîtres d'ouvrage eau et assainissement</b>
	<b>Chambre de commerce et d'industrie</b>	<b>Assainissement écologique collectif urbain</b>	



## **Temps d'échanges**

**(Marie-Claire Domont)** Le constat porte sur un réel besoin de mise en relation, de passerelles et de structures qui aident à la mise en place opérationnelle des politiques et de leur mise en cohérence. Il y aurait des partenariats à développer avec des **acteurs qui touchent à l'opérationnalité de l'urbanisme et l'aménagement** (**promoteurs, architectes, bureaux d'études, concepteurs...**). Le côté opérationnel doit être privilégié dans le développement d'Aménag'eau et ces acteurs doivent être le cœur de cible de la nouvelle version d'Aménag'eau pour échanger. Le travail avec la Région à travers le SRADDET met bien l'accent sur l'importance de la prise en compte des enjeux de l'eau dans l'élaboration des documents d'urbanisme tout cela dans une perspective de changement climatique.

**(Patrick Lafon)** Il ne faut pas oublier le **maître d'ouvrage** qui est à l'origine de la gestion du projet et qui croule sous les règlementations. Il y a un besoin d'éclaircissement, de sensibilisation sur les grandes thématiques, pour permettre des relations cohérentes avec les autres acteurs opérationnels pour établir un rapport équilibré. La coordination est nécessaire mais une intégration des enjeux est absolument indispensable.

**(Alain Renard)** La méthodologie est essentielle pour identifier le champ des possibles. La réflexion est portée sur l'évolution potentielle d'Aménag'eau mais Aménag'eau n'est pas un outil seul, on parle souvent de boîte à outils. Il faut veiller à ce que le contenant ne soit pas vide et que chacun puisse se saisir du bon outil. L'usage de l'outil doit également être pertinent.

Monsieur Renard illustre son propos en prenant l'exemple de la maîtrise d'ouvrage du Département de la Gironde, qui n'a aucune compétence dans le domaine de l'eau, d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'un schéma départemental d'alimentation en eau potable. Ce portage était une nécessité vis-à-vis de la population girondine et par rapport au territoire départemental. En effet, il s'agit d'objectiver la disponibilité de la ressource pour répondre à l'adéquation des besoins et de la disponibilité. Avec un trait d'humour, il souligne qu'il va peut-être falloir mettre quelques villes à la campagne. De plus, un Comité départemental de l'Eau a été mis en place : c'est une plateforme d'échanges où on peut exprimer et comprendre les logiques des uns et des autres. L'idée c'est d'apporter une réponse à la question : de quelle manière peut-on co-construire la façon dont on concerte dans les domaines de l'eau et de l'aménagement ?

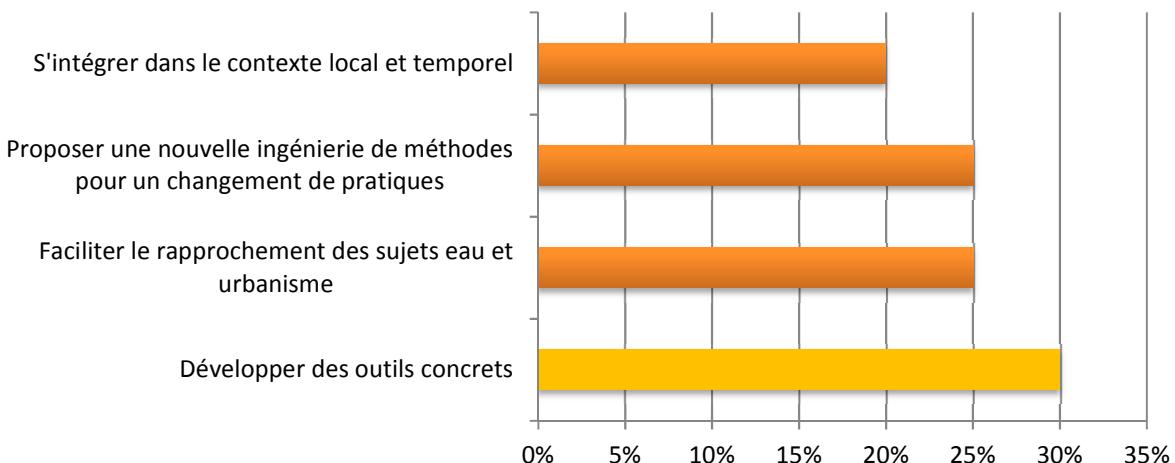
Pour finir, il revient sur la question de l'optimisation et cite le cas du SMEGREG, syndicat qui a été créé en 1998 afin de partager sur les actions à mener pour soulager la nappe de l'Eocène. Aujourd'hui le SMEGREG, est un lieu de discussion autour des notions d'économie d'eau et d'optimisation des consommations. Le projet MAC EAU porté par le Département en collaboration avec le SMEGREG est mentionné à titre d'exemple pour l'implication des uns et des autres sur cette thématique. Gironde ressource est également mentionné pour illustrer cette question de l'optimisation, ce syndicat, structure d'ingénierie d'accompagnement des territoires, propose une méthodologie pour transférer les savoir-faire et monter en compétence les territoires. Ce qui est intéressant c'est qu'Aménag'eau poursuive sa logique de développement, c'est-à-dire établir les liens entre les acteurs et les outils disponibles pour co-construire les politiques.

### 3/ Mais Aménag'eau doit aussi prioriser son activité au regard des moyens disponibles et du contexte...



#### Activités Beekast

*Quels sont les objectifs prioritaires parmi ceux retenus par la mission pendant ces six dernières années ?*



Le **développement d'outils concrets** est l'objectif qui a remporté le plus d'adhésion auprès des participants. Cependant, l'écart reste plutôt faible par rapport aux autres objectifs. L'idée principale à retenir derrière ce résultat est que l'assemblée présente souhaite **voir se poursuivre l'ensemble de ces quatre objectifs**.

*Parmi les nouvelles propositions faites, laquelle (lesquelles) vous semblent prioritaires ?*

Les propositions ont été multiples. Nous retiendrons les 10 premières qui ont généré le plus de votes.

1. L'intervention auprès des publics universitaires, étudiants en aménagement, urbanisme, architecture, métiers de l'eau...
2. La sensibilisation du public des élus communaux
3. Un élargissement d'Aménag'eau, à la fois dans son équipe (plus d'effectif) et dans ses domaines d'intervention (Nature, ressources, assainissement ont été évoqués)

- 4. Etendre la mission à la biodiversité (pour un « Amé'nature »)**
- 5. Sensibiliser le jeune public, former les enfants d'écoles primaires**
- 6. Renforcer l'accompagnement opérationnel**
- 7. Développer l'action auprès de tous les acteurs privés de l'aménagement : intégrer la sphère privée dans cette action publique qualitative**
- 8. Intégrer la notion de résilience à toutes les activités Aménag'eau**
- 9. Développer la prise en compte des zones humides**
- 10. Evaluer l'impact du tourisme sur la ressource**



## **Temps d'échanges**

**(Alain Renard)** Aménag'eau n'a pas vocation à assumer l'ensemble des propositions formulées. Il faut amener chacun à assumer son périmètre de responsabilité.

Il y a toute une pédagogie de l'élaboration des documents d'urbanisme à mettre en place, notamment sur les PLUi. Aménag'eau peut apporter un certain nombre d'éléments mais Aménag'eau ne peut pas se substituer à la volonté politique des territoires.

Le Département, par la suite, peut conditionner ses politiques à des cohérences d'approche de ces thématiques.

L'élargissement à d'autres thèmes comme l'environnement ou la biodiversité paraît évident, ces thèmes sont déjà en partie abordés. L'équipe projet d'Aménag'eau pourrait s'agrandir, effectivement l'équipe projet est réduite (1,5 ETP) mais Aménag'eau c'est avant tout aussi les 70 agents des différents services du Département qui collaborent au projet. Il ne faut pas confondre l'équipe qui rend possible l'opérationnalité et tous ceux qui font l'opérationnalité elle-même. L'intérêt d'Aménag'eau c'est de reconnaître les compétences de tous pour alimenter une réflexion qui se veut transversale. Il y a nécessité d'être bien clair sur les objectifs et les missions que l'on souhaite confier à Aménag'eau, la partie ressources humaines sera adaptée.

# CONCLUSION

**L'avenir d'Aménag'eau vous le voyez comment ?**

Au terme de ce quatrième séminaire, il a été demandé aux participants de décrire en un mot comment il envisageait l'avenir d'Aménag'eau. Les deux nuages de mots suivants retracent les mots obtenus, le premier étant la version originale, le second étant la version traitée.



L'avenir d'Aménag'eau est **durable, serein, prometteur**.... Les retours des participants, très positifs, promettent une belle poursuite de la démarche et encouragent tous ceux qui y contribuent à poursuivre leur collaboration.

## **Conclusion de M. Renard**

M. Renard remercie l'ensemble des participants pour leur contribution active à cette journée d'évaluation. Aménag'eau doit garder son adaptabilité pour répondre aux utilisateurs mais également par rapport aux compétences exercées.

Il salue la qualité du travail de présentation d'Aménag'eau et plus particulièrement sa structuration. Le déroulé qui a été proposé reflète la logique de la politique développée par la mission Aménag'eau. Il relève la qualité des échanges avec la salle. Il indique que pour lui, l'adhésion à ce type de démarche collaborative et transversale dépend de l'investissement des agents du service public en direction d'un outil de mise en capacité de faire. La mission principale d'Aménag'eau est de faire en sorte que les décideurs aient le plus d'informations pour prendre une décision éclairée.

Il rappelle en deuxième point qu'Aménag'eau est un outil politique voulu par une collectivité, en l'occurrence un Département. Certes, Aménag'eau ne facilite pas toujours les projets mais permet une mise en perspective des enjeux globaux et des enjeux des différents territoires et apporte des réponses en faisant preuve d'inventivité. La prise en compte des enjeux de l'eau doit améliorer le projet sur chaque territoire avec ses spécificités.

En troisième point, Aménag'eau doit rester un outil de vigilance sur les enjeux eau des territoires et leur prise en compte dans les projets. Le Département doit alimenter régulièrement un certain nombre de données pour les partager avec le plus grand nombre. Ce partage permet de mieux anticiper et accompagner les collectivités face à la pression démographique par exemple.

Dernier point, la capacité d'inventivité, Aménag'eau est très centré sur le cycle de l'eau. Cependant, sur les thématiques de la biodiversité et de l'environnement, de nombreux éléments sont déjà présents au sein des services du Département et donc l'élargissement des thématiques est envisageable. Il y a alors nécessité d'avoir un contexte de visibilité dans le temps pour pérenniser la démarche, qui a été en partie donnée dans le cadre de la présentation du XIème programme de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Aménag'eau est fait de ce qui est émis mais aussi de ce qui est reçu. En effet, la sollicitation d'Aménag'eau ne doit pas être vue comme un bénéfice mais comme une aide à un positionnement clair et donc à une opérationnalité des travaux menés.

## Mission Aménag'eau

amenageau-33@gironde.fr

*Pour en savoir plus, rendez-vous sur gironde.fr*

